

# AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Gare de Lyon Part-Dieu (69 000)

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédiés aux activités listées ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

## I. DESCRIPTION DES EMBLEMENTS ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Il convient de souligner que la proposition d'exploiter une même enseigne sur plusieurs emplacements sera interdite afin de garantir la complémentarité des offres de restauration thématiques.

Un emplacement n°1 en gare de Lyon Part-Dieu à destination d'une activité de « restauration thématique »

*Descriptif de l'emplacement :*

- Emplacement dans le Hall 1 de la gare de Lyon Part-Dieu, actuellement Paul Café & Sushi
- Superficie de l'emplacement : 154m<sup>2</sup>

*Durée de l'occupation : 12 ans à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement, avec un renouvellement obligatoire du concept au bout des six (6) premières années de mise à disposition.*

*Ce renouvellement de concept donnera lieu à un changement d'enseigne en adéquation avec les tendances du marché de la restauration et en maintenant la même superficie, à l'issue des six (6) premières années de mise à disposition.*

Un emplacement n°2 en gare de Lyon Part Dieu à destination d'une activité de « restauration thématique et/ou burger premium »

*Descriptif de l'emplacement :*

- Emplacement au rez-de-chaussée de la future galerie Béraudier en gare de Lyon Part-Dieu
- Superficie de l'emplacement : 132m<sup>2</sup>
- Terrasse extérieure : 118m<sup>2</sup> sur domanialité ville qui nécessite une autorisation de la collectivité

*Durée de l'occupation : 12 ans à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement et sous réserve de reprise effective du dit emplacement, avec un renouvellement obligatoire du concept au bout des six (6) premières années de mise à disposition.*

*Ce renouvellement de concept donnera lieu à un changement d'enseigne plus en adéquation avec les tendances du marché de la restauration et en maintenant la même superficie, à l'issue des six (6) premières années de mise à disposition.*

Un emplacement n°3 en gare de Lyon Part Dieu à destination :

Activité principale : « restauration assise de qualité »

Activité accessoire : « événementielle de type after-work »

*Descriptif de l'emplacement :*

- Emplacement au R+2 de la future galerie Béraudier en gare de Lyon Part Dieu
- Superficie totale de l'emplacement : environ 926m<sup>2</sup>
  - o Surface commerciale : 726,5m<sup>2</sup>
  - o Terrasse intérieure : 60,8m<sup>2</sup>
  - o Terrasse extérieure / Rooftop : 138,8m<sup>2</sup>

*Durée de l'occupation : 12 ans à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement.*

Un emplacement n°4 optionnel en gare de Lyon Part Dieu à destination d'une activité de « restauration thématique et/ou pause sucrée et/ou cadeaux alimentaire » en éphémère – à l'exclusion d'une activité de sandwicherie traditionnelle

*Descriptif de l'emplacement :*

- Emplacement dans le Hall 1 de la gare de Lyon Part Dieu
- Superficie de l'emplacement : un kiosque d'environ 20m<sup>2</sup>

*Durée de l'occupation : 12 ans à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement, avec un renouvellement obligatoire du concept tous les deux (2) ans. Ce renouvellement de concept donnera lieu à un changement d'enseigne en adéquation avec les tendances du marché sur la même typologie d'activité et en maintenant la même superficie, tous les deux (2) ans.*

## II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Retail & Connexions. L'ensemble des **emplacements** seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **27 mai 2024 à 18h00.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Retail & Connexions,



qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date limite de réception des offres est le : **26 juillet 2024 à 18h00.**

La date prévisionnelle de signature du contrat en : **novembre 2024**